CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E129651** **VALABLE JUSQU'AU** **08/12/2027**

ÉDITÉ LE 04/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/11/2013

Raison sociale : FRONTIS ISOLATION

Forme juridique : SASU
DEPUIS LE 14/02/2024

Capital : 50 000

72 AVENUE ROGER SALENGRO
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : 798 511 077 00025

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 2130485-001

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP C25224D1247000/001 453358/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP C25224D1247000/001 453358/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Téléphone : 01 84 23 04 04 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
ROSAHE INVEST (930 655 451) / KERKENI HEDY PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@frontisgroup.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 111 451 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage	10	14/11/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur - Mention RGE		06/11/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)		14/11/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E129651** **VALABLE JUSQU'AU** **08/12/2027**

ÉDITÉ LE **04/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/11/2013
Forme juridique : SASU
DEPUIS LE 14/02/2024
Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : **798 511 077 00025**
Code NACE : 4329A
Numéro caisse de congés payés : 2130485-001

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP C25224D1247000/001 453358/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP C25224D1247000/001 453358/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Raison sociale : **FRONTIS ISOLATION**

72 AVENUE ROGER SALENGRO
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Téléphone : 01 84 23 04 04 **Fax :**
Portable :

Site Internet :
E-mail : contact@frontisgroup.fr

Responsabilité légale :
ROSAHE INVEST (930 655 451) / KERKENI HEDY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	14/11/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	06/11/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	14/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	16/04/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

04/11/2026 10:34

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.